

(1)

(N° 111.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 1855.

NATURALISATION ORDINAIRE.

1° Rapports faits, au nom de la Commission, par M. DE PERCEVAL.

I.

Demande du sieur Paul-Louis-César DE GRENUS.

MESSIEURS,

Le sieur Paul-Louis-César de Grenus, né à Féchez, canton de Vaud (Suisse), le 22 juin 1800, exerce à Genève les fonctions de consul général de Belgique près la Confédération suisse.

Depuis cinq années qu'il occupe ce poste important, il s'est rendu utile à l'industrie belge, et il continue à donner des preuves de son désir de rendre plus actives les relations commerciales entre la Suisse et la Belgique. Il remplit son mandat gratuitement.

Sa famille est d'origine belge; le pétitionnaire a habité la ville d'Audenaerde de 1828 à 1837; il y a rendu des services incontestés à l'industrie.

Votre commission vous propose de lui accorder la naturalisation ordinaire.

Le Rapporteur,

ARMAND DE PERCEVAL.

Le Président,

LOUIS JULLIOT.

II.*Demande du sieur Pierre-Julien FONFRÈDE.***MESSIEURS,**

Le sieur Pierre-Julien Fonfrède, né à Bordeaux (France), le 5 mars 1817, demande la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire occupe le grade d'adjudant sous-officier au 3^{me} régiment de ligne; il sert dans l'armée depuis le 1^{er} mai 1829.

Les certificats délivrés par ses chefs sont des plus honorables: ils constatent que le sieur Fonfrède n'a cessé de mériter la confiance et l'estime de ses supérieurs, qu'il apporte dans l'accomplissement de ses devoirs un zèle soutenu et un dévouement sans bornes.

Votre commission vous propose de lui accorder la faveur qu'il sollicite.

*Le Rapporteur,***ARMAND DE PERCEVAL.***Le Président,***LOUIS JULLIOT.****III.***Demande du sieur Désiré-Guillaume-Joseph BODENHORST.***MESSIEURS,**

Le sieur Désiré-Guillaume-Joseph Bodenhorst est né le 15 janvier 1829, à Werlte (Hanovre). Après la mort de son père, en 1835, il vint en Belgique avec sa mère, qui, étant Belge de naissance, voulut retourner dans sa patrie. Il fit son éducation à St-Nicolas, et, en 1845, il s'engagea volontairement pour huit années au régiment des grenadiers. En 1853, parvenu au grade de sergent-fourrier, il reçut son congé et contracta mariage avec une femme belge, propriétaire à St-Josse-ten-Noode. Il exerce actuellement les fonctions d'agent de police à Schaerbeek.

Les avis des autorités lui sont des plus favorables.

Votre commission a l'honneur de vous proposer d'accorder au pétitionnaire la faveur qu'il sollicite.

*Le Rapporteur,***ARMAND DE PERCEVAL.***Le Président,***LOUIS JULLIOT.**

IV.

Demande du sieur Grégoire VANMIERLO.

MESSIEURS,

Le sieur Grégoire Vanmierlo, propriétaire, demeurant à Soignies, demande à recouvrer la qualité de Belge, qu'il a perdue en prenant du service militaire en pays étranger, sans autorisation du Gouvernement.

Le pétitionnaire est né le 19 novembre 1819, à Hannut (province de Liège), de parents belges, et réunit les conditions exigées par la loi pour l'obtention de la faveur qu'il sollicite; il s'est, de plus, engagé à acquitter le droit d'enregistrement

Le sieur Vanmierlo est un homme honorable, marié, d'une conduite à l'abri de tout reproche et jouissant de l'estime de ses concitoyens.

Votre commission vous propose d'accueillir favorablement sa demande.

Le Rapporteur,

ARMAND DE PERCEVAL.

Le Président,

LOUIS JULLIOT.

2^o Rapports faits, au nom de la Commission, par M. WASSEIGE.

V.

Demande du sieur Jean SCHNEIDER.

MESSIEURS,

Le sieur Schneider est né à Pétange (grand-duché de Luxembourg), le 21 décembre 1823; il a accompagné son père, qui, dès 1832, est venu s'établir à Arlon, où il est facteur rural. Lui-même a satisfait aux lois sur la milice en Belgique, en servant, pendant huit années, dans l'armée nationale. Admis comme candidat facteur rural dès 1850, il est aujourd'hui facteur en titre à la résidence de Martelange. Tous les rapports lui sont favorables.

En conséquence, la commission des naturalisations estime qu'il y a lieu d'accueillir favorablement la demande du sieur Jean Schneider.

Le Rapporteur,

A. WASSEIGE.

Le Président,

LOUIS JULLIOT.

VI.

*Demande du sieur Zandy VERGER.***MESSIEURS,**

Le sieur Verger est né à Maestricht, le 9 février 1822; il habite Liège depuis 1830, et s'y est marié en 1844. Il y tient un magasin d'objets de quincaillerie, mercerie, soieries, etc.

L'instruction, à laquelle la demande du sieur Verger a été soumise, ne lui étant pas complètement favorable, votre commission conclut au rejet.

*Le Rapporteur,***A. WASSEIGE.***Le Président,***LOUIS JULLIOT.**

VII.

*Demande du sieur Gérard STROUS.***MESSIEURS,**

Le sieur Strous est né à Neer (Limbourg cédé), le 17 septembre 1804, et s'est engagé comme volontaire belge dans un corps franc, en 1830. En 1836, il a été nommé employé des douanes, et par arrêté ministériel du 3 juillet 1844, gardien au canal de Maestricht à Bois-le-Duc. En cette double qualité il a résidé dans la commune de Lommel, depuis 1836 jusqu'en 1849, et y a épousé une Belge qui l'a rendu père de quatre enfants. Depuis 1849, il habite la commune de Neeroeteren, Limbourg belge; il n'a d'autres ressources que son modique traitement de 450 francs. Les rapports parvenus sur son compte lui sont favorables.

En conséquence, votre commission conclut à l'admission de sa demande.

*Le Rapporteur,***A. WASSEIGE.***Le Président,***LOUIS JULLIOT.**

VIII.

Demande du sieur Gaspard-Hubert JANSSEN.

MESSIEURS,

Le sieur Janssen est né à Maestricht, le 6 janvier 1819; il est venu s'établir à Liège, en 1842, comme ouvrier plombier, où, depuis quatre ans, il exerce pour son propre compte, en qualité de marchand plombier. Il est marié à une Maestrichtoise, fixée à Liège depuis 25 ans, et il est père d'un enfant. Son commerce paraît suffire à l'entretien de sa famille, et tous les rapports sont favorables à sa demande.

En conséquence, votre commission a l'honneur de vous proposer d'accueillir favorablement la demande du sieur Janssen.

Le Rapporteur,

A. WASSEIGE.

Le Président,

LOUIS JULLIOT.

IX.

Demande du sieur Jean MANDERSCHIED.

MESSIEURS,

Le sieur Jean Manderscheid est né à Wiltz (grand-duché de Luxembourg), le 12 décembre 1810; il est arrivé dans le pays dès 1823, et habite, depuis cette époque, la commune d'Udange, Luxembourg belge. Il a satisfait aux lois sur la milice en Belgique, et s'est marié en 1851 à une Belge; il est propriétaire à Udange et y exerce la profession de tailleur. Tous les rapports lui sont extrêmement favorables.

En conséquence, votre commission a l'honneur de vous proposer d'accueillir favorablement la demande du sieur Jean Manderscheid.

Le Rapporteur,

A. WASSEIGE.

Le Président,

LOUIS JULLIOT.

X.

Demande du sieur Jacques DRISSEN.

MESSIEURS,

Le sieur Jacques Drissen est né à Tegelen (Limbourg cédé), le 18 mai 1814; il est arrivé à Anvers en 1835 et a servi dans plusieurs familles de cette ville, qu'il a suivies dans leurs voyages jusqu'en 1844. A cette époque, il s'est définitivement fixé à Anvers, où il est chef magasinier et chef de corporations, attaché actuellement à la maison Dewael-Colmant et C^{ie}; il a épousé une Anversoise, qui tient magasin de modes; il est père de famille.

En conséquence, et vu les rapports favorables des autorités consultées, votre commission a l'honneur de vous proposer d'accueillir favorablement sa demande.

Le Rapporteur,

A. WASSEIGE.

Le Président,

LOUIS JULLIOT.

XI.

Demande du sieur Jean-Louis SCHLOESSER.

MESSIEURS,

Le sieur Schloesser, né à Felscheid (grand-duché de Luxembourg), le 14 avril 1808, habite la Belgique depuis son enfance; il a servi dans l'armée belge en qualité de musicien. En quittant le service, il a été cocher dans plusieurs bonnes maisons, et ses maîtres lui ont tous délivré des certificats honorables; en 1846, il s'est marié à Bruxelles avec une femme de Dusseldorf, et il tient un magasin de tabac, galerie du Roi, 34; sa position commerciale paraît bonne.

En conséquence, votre commission a l'honneur de vous proposer d'accueillir favorablement sa demande.

Le Rapporteur,

A. WASSEIGE.

Le Président,

LOUIS JULLIOT.

XII.*Demande du sieur Nicolas WAGNER.***MESSIEURS,**

Le sieur Wagner, né à Heiderscheid (grand-duché de Luxembourg), le 25 juin 1832, est venu se fixer à Courtil, commune de Bouvigny, depuis 1840. Il a concouru au tirage de la milice dans cette commune; il y a acheté une petite propriété qu'il exploite lui-même. Tous les renseignements lui sont favorables.

En conséquence, votre commission a l'honneur de vous proposer d'accueillir la demande du sieur Nicolas Wagner.

*Le Rapporteur,***A. WASSEIGE.***Le Président,***LOUIS JULLIOT.****XIII.***Demande du sieur François BERTRANG.***MESSIEURS,**

Le sieur Bertrang, né à Ingeldorf (grand-duché de Luxembourg), le 25 juin 1823, est arrivé à Liège en 1849, et y a suivi les cours de l'université; il est actuellement docteur en sciences physiques et mathématiques et habite Ixelles. Les rapports lui sont tous favorables.

En conséquence, votre commission a l'honneur de vous proposer d'accueillir favorablement la demande du sieur François Bertrang.

*Le Rapporteur,***A. WASSEIGE.***Le Président,***LOUIS JULLIOT.**

XIV.*Demande du sieur Pierre MOUZIN.***MESSIEURS,**

Le sieur Pierre Mouzin, né à Rollingergrund (grand-duché de Luxembourg), le 16 mars 1800, est venu s'établir en Belgique, le 15 avril 1844, à St-Vaast, où il a dirigé une faïencerie jusqu'à 1851. Ensuite il a transféré son domicile à Nimy-Maisières, où il est propriétaire d'une manufacture de faïences, qu'il dirige lui-même, et qui paraît avoir de l'importance. Tous les rapports lui sont extrêmement favorables.

En conséquence, votre commission a l'honneur de vous proposer d'accueillir favorablement la demande du sieur Pierre Mouzin.

*Le Rapporteur,***A. WASSEIGE.***Le Président,*LOUIS **JULLIOT.**

XV.*Demande du sieur Nicolas BECKER.***MESSIEURS,**

Le sieur Nicolas Becker, né à Strassen (grand-duché de Luxembourg), le 5 février 1813, est venu, en 1839, habiter Arlon, en qualité de domestique; depuis lors, il s'est marié avec une Belge, est père de famille et propriétaire à Arlon, qu'il n'a jamais quitté depuis 1839. Il exerce, en outre, la profession de marchand de grains et d'ardoises. Les rapports sont tous favorables à sa demande.

En conséquence, votre commission a l'honneur de vous en proposer l'admission.

*Le Rapporteur,***A. WASSEIGE.***Le Président,*LOUIS **JULLIOT.**

XVI.*Demande du sieur Nicolas DIESEL.***MESSIEURS,**

Le sieur Diesel, né le 15 juillet 1811, à Luxembourg, est venu s'établir à Arlon, en 1843; il y est propriétaire et y exerce la profession de négociant; sa conduite et sa moralité sont irréprochables, et l'instruction lui est en tous points favorable.

La commission des naturalisations estime qu'il y a lieu d'admettre la demande du sieur Nicolas Diesel.

*Le Rapporteur,***A. WASSEIGE.***Le Président,***LOUIS JULLIOT.**

XVII.*Demande du sieur Jean-Henri BOSSER.***MESSIEURS,**

Le sieur Jean-Henri Bosser est né à Venloo (Limbourg cédé), le 13 avril 1812; il a fait ses études à l'université de Liège et a passé son examen de docteur en médecine devant le jury de Bruxelles, en 1839. Il a épousé une Belge et réside, depuis le 10 février 1847, dans la commune d'Ampsion, où il a été nommé médecin des pauvres. Tous les rapports sont favorables au pétitionnaire.

En conséquence, la commission des naturalisations estime qu'il y a lieu d'accueillir favorablement la demande du sieur Jean-Henri Bosser.

*Le Rapporteur,***A. WASSEIGE.***Le Président,***LOUIS JULLIOT.**

XVIII.*Demande du sieur Charles PEUSCH.***MESSIEURS,**

Le sieur Charles Peusch est né à Fischbach (Luxembourg cédé), le 5 avril 1805; il a suivi son père en Belgique et s'est établi à Neufchâteau depuis plus de 20 ans. Il a épousé une belge, il est veuf et père de six enfants; il exerce la profession de teinturier.

L'instruction lui est favorable; en conséquence, la commission des naturalisations estime qu'il y a lieu d'accueillir la demande du sieur Charles Peusch.

*Le Rapporteur,***A. WASSEIGE.***Le Président,***LOUIS JULLIOT.****XIX.***Demande du sieur Henri-Hubert CLAESSENS.***MESSIEURS,**

Le sieur Henri-Hubert Claessens est né à Voerendael (Limbourg cédé), le 29 juillet 1821; il s'est fixé à Visé, le 2 mai 1842, et y a épousé une Belge d'une famille recommandable de cette ville. Il exerce le commerce de marchand de fer et son industrie paraît prospérer. Tous les rapports lui sont favorables.

En conséquence, la commission des naturalisations estime qu'il y a lieu d'accueillir favorablement la demande du sieur Henri-Hubert Claessens.

*Le Rapporteur,***A. WASSEIGE.***Le Président,***LOUIS JULLIOT.**